



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 24 mars 2025

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Plan de financement - Projet européen TRATT'EAU programme Interreg Italie France maritime 2021-2027

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le 24 mars à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGIO, Michel ROSSI, Jean-Charles LEONARDI, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Pierre SAVELLI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Hélène PADOVANI

ABSENTS : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Serge LINALE, Leslie PELLEGRINI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

OBJET : Plan de financement - Projet européen TRATT'EAU programme Interreg Italie France maritime 2021-2027

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment pour l'approbation des demandes de financement ;

Considérant la candidature de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en tant que partenaire au projet européen TRATT'EAU, dans le cadre du programme INTERREG Italie-France maritime 2021-2017 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

Le plan de financement du projet TRATT'EAU comme suit :

- Dépenses	159 995,00 €	
- Recettes		
• Europe (FEDER)		: 80 % soit 127 996,00 €
• CAB (autofinancement)		: 20 % soit 31 999,00 €


AUTORISE

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO